Jean Koeling Liane Andre Collecteboon 75016 Pokis - France Concernant le toure N'du Catalogue Rossoure de Moire Kushing, je soussigne Jean Kashing fals de l'artiste declare me fois avoir donné l'autorisation d'un pression de ce volume à l'unfrançair Canade à Trossis. A la constalation des irrégularités, des erreurs graves motables dans ce tome ev, je deurande la destruction totale de cette interession. de cette intremion. Certifie suicère, laror le 9 jour 2009. Jean Riturg ce document à été réalisé en frérence de monteurs Marc Offasi et Armand Israel Jean Kaluig 2 Photocopies confirmées comformes memis Jacon Valling

N'ayant fas signe le bon à très fance
l'unpression du tom IV de Meise testing. Je
demande à l'impression Canalo de me pas
deffuser l'ordrage en question dans son était
actuel qui camporle de nombreuses essens et
ce dan l'allanse de mes coerections.
Font à l'aris, le 9 juntes 2009
- Jean telang

Monsieur Jean KISLING 4, rue André Colledeboeuf 75016 Paris

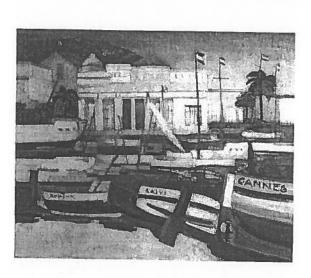
OBJET: Destruction publique de l'ouvrage de Moïse KISLING édité illégalement en 2008

Le jeudi 5 mai 2011 Jean KISLING, fils, ayant-droit et expert de Moïse KISLING (1891-1953), détruira publiquement à 11h face au 12, rue Rossini (75009) la partie en sa possession de l'ouvrage sur Moïse KISLING ayant été imprimé sans son accord et illégalement par Canale Edizioni Turin et présenté indument par ce dernier comme étant le Tome IV du Catalogue Raisonné de l'œuvre de Moïse KISLING.

ANDRÉ SALMON

KISLING

Paris, le 20 avril 2011



EDITE PAR JEAN KISLING TOME IV - EDITION 2008 Monsieur Jean KISLING 4, rue André Colledeboeuf 75016 Paris

Purpose: Public destruction of books of Moïse Kisling illegally published in 2008.

On Thursday May 5th at 11 am (Paris Time), Mr Jean Kisling, son, legal beneficiary and expert of Moïse Kisling (1891-1953) will destroy in public at the 12 of rue Rossini in Paris, some books of Moïse Kisling paintings which have been illegally printed and without his consent by Canale Arte Edizioni, Torino and unduly introduced as volume IV of the Catalogue Raisonné of Moïse Kisling Artwork.

ANDRÉ SALMON

KISLING

Paris, le 20 avril 2011

Jean Ristura



EDITE PAR JEAN KISLING TOME IV - EDITION 2008

Afin que nul ne l'ignore

En fresence de

Moi Jean Kisling, agissant au titre d'ayant droit, d' expert légal et officiel et cataloguiste de l'œuvre de mon père, le peintre Moise Kisling.

Déclare publiquement ne pas avoir donné l'autorisation pour la publication des ouvrages ci présents et présentés indument comme étant le tome IV de l'œuvre de Moïse Kisling.

L'ouvrage a été imprimé sans mon accord ni ma signature, y figurent des tableaux qui ne devraient pas l'être et que je n'ai quelque fois même pas vus.

N'y figurent pas des tableaux pour lesquels j'ai délivré des certificats et qui doivent y figurer.

2000 exemplaires ont été tirés et hormis une centaine en ma possession le reste est vendu ou distribué sous le manteau aux Etats Unis et en Europe, en violation avec mes démarches judiciaires pour le retrait de l'ouvrage.

La destruction de l'ouvrage présenté ici est physique mais surtout moral car cette publication doit être entaché du sceau de l'infamie.

Je travaille encore à ce jour au véritable tome IV du catalogue raisonné qui paraitra fin 2011.

A Paris le 5 mai 2011

Jean KISLING

Jean Kilming

A l'attention de Messieurs les Experts

Par la présente lette je vous informe qu'un ouvrage a été imprimé en 2008 sous le titre « Moïse Kisling tome IV édité par Jean Kisling Canal Arte Edizioni ».

Cet ouvrage a été imprimé sans mon autorisation et sans mon accord et comporte entre autres des reproductions des tableaux que je ne connais pas et qui ne sont pas de la main de Moïse Kisling (1891-1953).

Ainsi vous voudrez bien me contacter avant de faire usage de cette référence bibliographique.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Commissaires Priseurs, l'assurance de mes sentiments les plus courtois.

Paris le 27 septembre 2012

A l'attention de Messieurs les Commissaires Priseurs

Par la présente lette je vous informe qu'un ouvrage a été imprimé en 2008 sous le titre « Moïse Kisling tome IV édité par Jean Kisling Canal Arte Edizioni ».

Cet ouvrage a été imprimé sans mon autorisation et sans mon accord et comporte entre autres des reproductions des tableaux que je ne connais pas et qui ne sont pas de la main de Moïse Kisling (1891-1953).

Ainsi vous voudrez bien me contacter avant de faire usage de cette référence bibliographique.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Commissaires Priseurs, l'assurance de mes sentiments les plus courtois.

Paris le 27 septembre 2012

N= 1,2,3

A l'attention de la Chambre des Experts

Par la présente lette je vous informe et vous voudrez bien en donner communication aux experts affiliés à votre chambre, qu'un ouvrage a été imprimé en 2008 sous le titre « Moïse Kisling tome IV édité par Jean Kisling Canal Arte Edizioni ».

Cet ouvrage a été imprimé sans mon autorisation et sans mon accord et comporte entre autres des reproductions des tableaux que je ne connais pas et qui ne sont pas de la main de Moïse Kisling (1891-1953).

Ainsi vous voudrez bien me contacter avant de faire usage de cette référence bibliographique.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Experts, l'assurance de mes sentiments les plus courtois.

Paris le 9 octobre 2012

A l'attention de la Chambre des Commissaires Priseurs

Par la présente lette je vous informe et vous voudrez bien en donner communication aux commissaires priseurs affiliés à votre chambre, qu'un ouvrage a été imprimé en 2008 sous le titre « Moïse Kisling tome IV édité par Jean Kisling Canal Arte Edizioni ».

Cet ouvrage a été imprimé sans mon autorisation et sans mon accord et comporte entre autres des reproductions des tableaux que je ne connais pas et qui ne sont pas de la main de Moïse Kisling (1891-1953).

Ainsi vous voudrez bien me contacter avant de faire usage de cette référence bibliographique.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Commissaires Priseurs, l'assurance de mes sentiments les plus courtois.

Paris le 9 octobre 2012
Auteur des Catalogues Nacionnes
1, 2 et 3
Tron Eling